



## Natura 2000 « Baie de Morlaix »

### Groupe de travail Milieux marins découvrants et proches - 1

#### Compte-rendu

**DIRECTION TECHNIQUE**  
DEVELOPPEMENT DURABLE

12/07/2013

Service Mer et Littoral - N. Malengreau  
[nolwenn.malengreau@agglo.morlaix.fr](mailto:nolwenn.malengreau@agglo.morlaix.fr)  
02 98 15 29 23

#### Ordre du jour :

- Échanges sur l'état des lieux des activités socio-économiques en milieux marins découvrants et proches

#### Étaient présents :

##### Collectivités territoriales et représentants de l'état

- Marie-Flore FOUILLLET gestion cultures marines – DDTM Morlaix
- Jacques SIBIRIL conseiller municipal – Mairie de Plouezoc'h
- Margot BORGNE vice-présidente – Morlaix Communauté / première adjointe – Mairie de Taulé
- Pierre LEGENDRE chef du service Mer et Littoral – Morlaix Communauté
- Nolwenn MALENGREAU chargée de mission Natura 2000 Baie de Morlaix – Morlaix Communauté
- Bénédicte DURAND-MENNESSON stagiaire démarche « littoral » – Morlaix Communauté
- Jacques-Olivier CADIOU chef de service adjoint à la direction du service Développement Durable – CCPL

##### Professionnels, usagers et associations

- Patrick PODEUR gérant Biocéan / Chambre Syndicale des Algues et Végétaux Marins
- Caroline LE SAINT chargée de mission environnement – Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord
- William ALVADO ostréiculteur
- Jacques LE DUC ostréiculteur
- Jean-Pierre HELARY président – Association des pêcheurs-plaisanciers de Locquirec / Comité départemental des pêcheurs plaisanciers et sportifs du Finistère
- Philippe GAUTIER secrétaire – Fédération Chasse Sous-Marine Passion
- Florent BONNET Fédération Chasse Sous-Marine Passion
- Marie-Catherine LECOQ administratrice – Eaux et Rivières de Bretagne
- Dominique Francis GUIZIEN administrateur – Force 5
- Dominique Haciba OUANADJELA secrétaire – Association WECF

##### Scientifiques et organismes gestionnaires

- Laurent LÉVÈQUE responsable du service Mer et Observation – Station Biologiques de Roscoff
- Pierre JALLIFFIER animateur du SAGE Léon Tregor – Syndicat Mixte du Haut-Léon
- Yann JACOB garde animateur de la réserve ornithologique des îlots de la baie de Morlaix – Bretagne Vivante – SEPNEB
- Maïwenn INIZAN stagiaire – CPIE Pays de Morlaix Tregor

#### Excusés :

- Bernard LE PORS vice-président Communauté de Communes du Pays Léonard (CCPL)
- Jean-Claude DAVID conseiller communautaire délégué à la démarche « littoral » – Morlaix Communauté
- Nicole MOULUT conseillère municipale – Mairie de Plouezoc'h
- Éric THIEBAUT Station Biologique de Roscoff
- Bénédicte COMPOIS BRISELET CPIE Pays de Morlaix Tregor
- Pauline LECLERC Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère
- Denis SEDE chef Unité Affaires Maritimes – DDTM Morlaix
- Pascal BENARD Nautisme en Finistère
- Albert THOMAS Reder Mor
- Dominique LE STRAT Plougasnou Plongée

#### Déroulé de la réunion

Margot Borgne, vice-présidente de Morlaix Communauté, introduit cette première réunion du groupe de travail Milieux marins découvrants et proches en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation. Elle excuse Jean-Claude David, élu référent à la démarche Natura 2000 en baie de Morlaix pour Morlaix Communauté, absent en raison d'un impératif imprévisible.

La présentation informatique projetée pendant la réunion sert de base aux échanges retranscrits ci-dessous. Elle est transmise en annexe de ce compte-rendu, annotée en rouge des corrections apportées pendant la réunion.

Nolwenn Malengreau rappelle les enjeux et les objectifs du réseau Natura 2000 et les particularités de la baie ayant conduit à son classement. En baie de Morlaix, le premier volet du Document d'Objectifs, est en cours de rédaction. C'est un document de diagnostic qui réunit l'état des lieux des connaissances sur les espèces et les habitats naturels de la baie, ainsi que sur les activités humaines présentes sur le territoire.

### Les habitats intertidaux

Nolwenn Malengreau présente les différents types de classification des habitats marins. Le document d'objectifs se reportera à la classification dite Rebent, celle-ci étant la plus adaptée au littoral breton. Le groupe de travail réuni ce jour traite des habitats intertidaux, soit les milieux découvrants, présents sur l'estran.

La cartographie du secteur intertidal de la baie a été réalisée par trois organismes différents : IFREMER pour les abords de Barnenez ; le LEMAR (Institut Universitaire de la Mer de Brest) pour l'ensemble de l'estran du périmètre initial du site Natura 2000 avant l'extension de 2008 ; le bureau d'études TBM pour la partie intertidale de l'extension en mer du site (réalisation en cours).

La classification des habitats se décline en trois grandes catégories : deux, en fonction du type de sol (rocheux ou meuble) et une pour les habitats dits particuliers (herbiers, maërl...). Ces grandes catégories sont déclinées en fonction des espèces animales et végétales abritées, mais également de la profondeur, et donc de l'accessibilité à la lumière et du temps d'immersion. Quelques exemples des différents types d'habitats rencontrés dans la baie sont présentés.

### Les espèces animales

La population de phoques gris présente en baie est suivie mensuellement par l'association Bretagne Vivante, depuis un an. Aucune donnée de reproduction avérée n'est connue en baie pour l'instant. Les deux colonies de reproduction les plus proches sont localisées dans les archipels de Molène et des Sept-Îles.

William Alvado, ostréiculteur, notamment à Sterec, confirme qu'il voit régulièrement des phoques gris adultes aux abords de Sterec.

Yann Jacob détail le protocole mis en place par Bretagne Vivante pour le suivi des phoques de la baie. Avant le lancement de ce programme de suivi, les données les plus optimistes concernaient 6 phoques présents simultanément dans la baie. Une à deux fois par mois, les observateurs de Bretagne Vivante embarquent pour un circuit toujours identique autour des îlots rocheux de la baie, pour dénombrer les phoques. Ce protocole est identique à celui appliqué sur la réserve des Sept-Îles, en côte d'Armor. Les plus grosses concentrations de phoques sont observées dans la baie en période estivale, avec un maximum de 22 individus rencontrés en une sortie. Leur localisation dans la baie est très dépendante de l'état de la mer.

Yann Jacob s'interroge sur les raisons de l'intégration des problématiques liées aux reposoirs de Phoques gris à la Méloine au sein du groupe de travail sur les milieux marins profonds et non de celui sur les milieux découvrants et proches. Nolwenn Malengreau répond que le choix a été fait ainsi car, même si la Méloine est toujours émergé, l'accès au site nécessite des moyens nautiques différents de ceux permettant l'accès au littoral proche de la côte. Cependant les limites entre les thématiques abordées au sein des deux groupes de travail en mer ne sont pas nettes et permettent d'aborder certaines thématiques dans les deux groupes si le besoin s'en fait ressentir.

Yann Jacob, garde animateur de la Réserve associative des îlots de la baie de Morlaix, précise qu'il existe un témoignage, non confirmé, de reproduction de la Loutre d'Europe à Sterec.

### Saisie d'observations naturalistes

Les participants à la réunion s'interrogent sur la possibilité de faire partager leurs observations aléatoires, au gré de leurs sorties. Philippe Gautier, secrétaire de la Fédération Chasse Sous-Marine Passion, relate l'expérience du site méditerranéen ECOREM, animé par le CPIE Côte Provençale, qui permet de déclarer aisément les observations individuelles sur le milieu marin, via le projet Pêcheurs sentinelles : <http://www.pecheurs-sentinelles.org/>. Les formulaires de saisie sont facilement accessibles et la localisation des observations se fait d'un clic sur un fond de carte actif.

Jacques-Olivier Cadiou, chef de service adjoint à la Communauté de Communes du Pays Léonard, informe que le Conservatoire du Littoral a également créé un outil de saisie en ligne pour les observations du patrimoine naturel sur le littoral : <http://www.visiolittoral.fr/>

Le site internet du Groupe Mammalogique Breton permet également la saisie en ligne d'observations de mammifères, mais la partie marine de la baie est peu représentée (pas de photo aérienne, ni de carte précise), cependant la saisie est aisée : <http://www.gmb.asso.fr/click2map/index.php?page=index>

La saisie d'observations naturalistes est également possible via le site internet de l'association Bretagne Vivante : <http://www.bretagne-vivante.org/content/category/134/167/>

Océanopolis recueille également les observations de mammifères marins. La fiche de saisie papier est jointe au compte-rendu.

Margot Borgne souligne que ces outils, permettant à toute personne réalisant une observation de la transmettre, sont très utiles pour faire progresser la connaissance de la baie et donc pour alimenter les réflexions autour de la démarche Natura 2000. Cependant, il ressort qu'il est important d'avoir un outil simple et fonctionnel de saisie et que ces données puissent bénéficier aux projets locaux de préservation de la biodiversité.

## Activités humaines

Nolwenn Malengreau présente la structuration des futures fiches activités du DocOb. Elle interroge les participants à la réunion sur leur souhait de voir figurer les interactions entre les activités humaines, les habitats et les espèces dans les fiches activités de l'état des lieux ou préférentiellement en fin de chapitre. Laurent Lévêque, responsable du service Mer et Observations, à la Station Biologique de Roscoff, appuie sur l'importance de faire figurer le paragraphe sur les interactions activités/milieu dans les fiches activités. Il est proposé d'intégrer ce paragraphe dans chaque fiche et de présenter une courte synthèse en fin de chapitre.

### Ostréiculture

Caroline Le Saint, chargée de mission environnement au Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord, note qu'il n'existe pas de données plus récentes concernant le nombre d'entreprises conchylocoles sur le territoire.

Marie-Flore Fouillet, travaillant sur la gestion des cultures marines, à la DDTM, informe qu'il existe des cultures d'huîtres plates en parcs découvrants. William Alvado précise que les huîtres plates et creuses sont souvent élevées en mélange en culture au sol.

Caroline Le Saint informe que la production d'huîtres en baie a baissé d'un tiers depuis 2008 à cause du phénomène de surmortalité du naissain, passant de 6 900 T/an à 4 500T/an.

Actuellement, pour les bivalves, seule la culture de l'huître et de la coquilles Saint Jacques est autorisée en baie. Le schéma des structures des exploitations de cultures marines actuel autorise également la culture d'algues (cf. paragraphe suivant). Le futur schéma des structures des exploitations de cultures marines, en cours de rédaction, prévoit l'élevage d'autres espèces (autres bivalves, ormeaux, algues).

Marie-Flore Fouillet informe que certains ostréiculteurs souhaitent se diversifier et cultiver des bivalves fouisseurs. Une étude a été lancée pour connaître le classement sanitaire de la rade de Morlaix pour les bivalves fouisseurs (praires, palourdes, coques), car les critères d'évaluation diffèrent du classement pour les huîtres. Cette étude comprend des analyses sur la concentration en coliformes fécaux et en produits chimiques, avec des prélèvements mensuels sur quatre points. Les résultats de l'étude seront connus dans un an et demi.

Caroline Le Saint précise que l'évaluation environnementale du schéma des structures des exploitations de cultures marines devrait être achevée en fin d'année 2013.

William Alvado corrige le contenu de la fiche activité sur l'origine des grossistes qui ne sont pas des locaux, tel que noté initialement dans la présentation. Il apporte également des précisions sur les techniques de travail. Les dragues utilisées sont identiques pour la récolte en eau profonde et sur les concessions découvrantes. La densité de poches installées en surélevé est de 4 020 poches/ha en rade de Morlaix et de 5 010 poches/ha en Penzé. Les paniers australiens sont installés sur des câbles inox disposés sur deux niveaux. Les huîtres élevées avec cette technique en eau profonde sont toujours immergées et grandissent donc plus rapidement. En Penzé, les paniers australiens ont été installés sur l'estran. Ce système présente l'avantage de faire grandir des huîtres avec une forme différente de celles élevées en poches et dotées d'un taux de chair plus important. Cependant ce système nécessite beaucoup d'espace de stockage à terre car les paniers sont plus encombrants que les poches.

En rade de Morlaix et dans l'estuaire de la Penzé, la qualité de l'eau actuelle est globalement insuffisante. Ces zones de production conchylocoles sont classées B. Une purification des huîtres par passage en bassin insubmersible aéré est obligatoire, à minima, avant leur commercialisation. Seul le large de la pointe de Pennalann, classé A, présente une qualité des eaux permettant une mise sur le marché directe des huîtres produites.

Caroline Le Saint précise que la prédation sur les parcs, notamment par les daurades, a augmenté depuis deux ou trois ans, expliquant en partie le passage progressif des parcs en surélevé. Dans certains secteurs, le développement massif d'algues vertes amène également les ostréiculteurs à modifier leurs pratiques culturales et à opter pour une culture en surélevé.

Laurent Lévêque informe qu'un banc naturel d'huîtres plates existait en Penzé, le banc de Saint-Yves, entre les balises Les cheminées et Le figuier. Marie-Flore Fouillet précise que ce banc d'huître a été suivi régulièrement jusque dans les années 1990.

La récolte des algues sur les parcs, comme activité annexe, est aujourd'hui anecdotique. Elle vise *Porphyra umbilicalis* (algue rouge).

Yann Jacob informe que de la fauche de fucales est réalisée sur l'Île aux Sables pour la décoration des plateaux de fruits de mer et des bourriches.

L'élevage de Coquilles Saint Jacques dépend du Comité des pêches et non du Comité Régional Conchylocole.

Une concession est exploitée en culture d'algues en baie de Morlaix. Le Wakame, *Undaria pinnatifida*, y est cultivé et un essai de diversification est en cours cette année avec la culture de deux espèces autochtones : *Saccharina latissima* et *Alaria esculenta*. Patrick Podeur, exploitant de la concession, fait un retour sur cette expérimentation. *Alaria esculenta* a très bien poussé, alors que *Saccharina latissima* n'a pas produit de très beaux pieds. Patrick Podeur attend de voir s'il parvient à commercialiser aisément ces espèces. Le Wakame est quant à lui très facile à commercialiser, il existe une demande importante sur ce produit.

Le Wakame pousse sur des filières à deux mètres sous la surface. Les filières sont ensemencées à l'automne et les algues sont récoltées au printemps suivant.

Le Wakame est identifié comme étant une espèce invasive. Laurent Lévêque informe que cette algue s'est diffusée dans le milieu naturel dans l'ensemble des secteurs où elle a été cultivée. Il précise que l'espèce est observée dans la quasi-totalité des ports de plaisance bretons. En baie de Morlaix, quelques populations spontanées sont apparues à proximité de la concession de culture, mais en quantité bien moindre que dans d'autres secteurs, comme en baie de Saint Malo ou dans le port de Laber Wrac'h, par exemple. Le nouveau port de Blosson est, jusqu'à présent, exempt de plants de Wakame spontanés. Cependant, l'espèce a été observée sur des coques de bateaux stationnés dans le port. Il n'existe pas, aujourd'hui, d'étude sur l'impact de cet espèce en Bretagne. Le Wakame s'installe en dessous du niveau à fuciales, au même niveau que les laminaires. C'est une espèce pionnière qui apprécie les supports peu végétalisés (structures nouvellement immergées, par exemple). La présence de l'espèce est suivie indirectement en baie de Morlaix. Les plongeurs de la station biologique notent systématiquement sa présence lorsqu'ils la rencontrent. Laurent Lévêque note qu'il serait intéressant de mettre un place un suivi dédié.

Laurent Lévêque souligne que le Wakame se disperse beaucoup moins que la Sargasse, introduite dans la baie dans les années 1980. La Sargasse a eu une phase de colonisation rapide et importante puis par la suite une stabilisation de la population a été observée. C'est le schéma typique de la dynamique de population des espèces invasives.

Patrick Podeur fait remarquer que le schéma des structures des exploitations de cultures marines actuellement en cours de rédaction permettra la poursuite des cultures de Wakame en cours, mais ne permettra pas l'installation de nouvelles exploitations. Seules les espèces locales seront autorisées.

Marie-Flore Fouillet informe qu'un ostréiculteur a fait une demande pour réaliser un essai en 2012 de culture d'algues sur une rangée de tables.

Laurent Lévêque note que l'algoculture est une filière en développement en Bretagne.

### Récolte des algues de rives

Patrick Podeur précise que les  $\frac{3}{4}$  des 350 TESA présents en Bretagne récoltent *Chondrus crispus*, également appelé lichen localement.

Douze professionnels récoltent *Ascophyllum nodosum* en Bretagne, en laissant des zones en jachères.

*Porphyra umbilicalis* présente un intérêt économique. Aujourd'hui l'espèce est en grande partie importée et Patrick Podeur souligne qu'il serait intéressant de développer sa culture sur l'estran.

Patrick Podeur corrige la diapositive présentée en informant que, localement, la récolte ne se fait pas à la brouette.

Dominique Haciba Ouanadjela, secrétaire de l'association WECF, s'interroge sur une corrélation possible entre la détérioration de la qualité des eaux, les mortalités des huîtres et les évolutions des populations alguales.

Pierre Jalliffier, animateur du SAGE Léon-Tregor, répond que la mortalité des huîtres est due à plusieurs facteurs, une des cause étant la présence d'un agent infectieux. Il rappelle que deux programmes algues vertes sont en cours aux abords de la baie de Morlaix, au Dossen, à Santec (estuaires du Guillec et de l'Horn) et à Locquirec. Ces programmes comprennent l'accompagnement des agriculteurs exploitant sur ces bassins versants vers un changement des pratiques pour limiter l'enrichissement des cours d'eau.

Cependant les apports présents dans les cours d'eau ne sont pas uniquement de source agricole. Le territoire du SAGE est découpé en 16 masses d'eau, composées de 8 grands cours d'eau et de petits ruisseaux côtiers. L'objectif du SAGE est d'atteindre un bon état physico-chimique de ces masses d'eau pour 2027.

En parallèle, le CEVA réalise des suivis annuels sur les algues vertes depuis 2000. Le CEVA s'interroge notamment sur les raisons du développement d'autres espèces d'algues, dans certains secteurs, après des épisodes de marées vertes.

Laurent Lévêque ajoute que la Station Biologique réalise un suivi à long terme sur *Laminaria hyperborea* pour appréhender les effets des changements globaux (changement climatique...). Cette étude a, d'autre part, également une utilité pour connaître l'état du stock. Un suivi à long terme est indispensable pour pouvoir distinguer les effets globaux, des effets locaux (perturbation accidentelle...). Une équipe de la Station Biologique travaille également sur les bloom de micro-algues toxiques.

Marie-Flore Fouillet ajoute que l'IFREMER réalise également des suivis réguliers sur les micro-algues toxiques (amnésiastes, paralysantes, diarrhéiques) notamment pour l'information sanitaire des sites de pêche à pied.

## Nettoyage des plages

---

Jacques-Olivier Cadiou informe que des récoltes d'algues d'échouages sont réalisées au godet dans le cadre des opérations de nettoyage des plages sur la côte léonarde. Cette pratique, observée notamment au Pouldu et au Prat, entraîne un prélèvement important de sable en même temps que les algues.

## Transport maritime

---

Pierre Legendre, chef du service mer et littoral de Morlaix Communauté, corrige la diapositive présentée en précisant que le transport maritime depuis le Diben ne concerne pas à Fer et à Flot, mais uniquement les visites du Château du Taureau. Les départs pour la visite du Château du Taureau se font également depuis Carantec.

## Pêche à pied récréative

---

William Alvado rappelle que la pêche à pied est interdite sur les concessions ostréicoles. Or beaucoup de pêcheurs sont observés sur les parcs, notamment sur les parcs à plat ensemencés. Il souhaite voir cette information diffusée auprès pêcheurs à pied de loisir.

Pierre Jalliffier informe que la deuxième lettre du SAGE rappelle les bonnes pratiques à adopter en pêche à pied, ainsi que la réglementation existante.

Les suivis sur la pêche à pied sont réalisés à chaque grande marée par le CPIE Pays de Morlaix-Tregor et Bretagne Vivante. Ces suivis ont été initiés à l'automne 2011. Bretagne Vivante n'a pas réalisé de comptage en 2013. Cependant des suivis à l'échelle de la baie vont être réactivés à partir du mois d'août, avec l'acceptation du programme européen de financement Life + sur la pêche à pied récréative. Le projet Life est porté localement par le CPIE avec un partenariat technique avec Bretagne Vivante.

Pierre Jalliffier relève que la baie de Locquirec est très fréquentée par les pêcheurs à pied, malgré l'interdiction pour raisons sanitaires. Jacques-Olivier Cadiou note une situation similaire dans l'anse de l'Aber, à Roscoff, et dans la zone portuaire de Pempoul, à Saint Pol de Léon.

Yann Jacob souligne que les pêcheurs d'Ormeaux ne sont pas intégrés dans ces comptages car ils pêchent loin de la côte et sont donc difficilement visibles.

Laurent Lévêque demande si des comparaisons ont été faites avec d'autres sites. Maiwenn Inizan, stagiaire au CPIE, et Yann Jacob, répondent qu'aucune comparaison n'a été faite pour l'instant mais que le protocole de suivi est le même dans d'autres sites et permet des comparaisons inter-sites.

Pierre Jalliffier rappelle que l'IFREMER a réalisé un survol de l'ensemble du littoral breton en 2009, pour dénombrer les pêcheurs à pied et appréhender globalement les zones préférentielles de pratiques. Cependant, les résultats diffèrent dans certains secteurs par rapport aux observations de terrain, plus précises.

Maiwenn Inizan informe que le CPIE va réaliser, dans le cadre du Life, une réglette à destination des pêcheurs, rappelant les tailles réglementaires et les quantités autorisées, adaptée aux espèces pêchées en baie de Morlaix.

Philippe Gautier, secrétaire de l'association Chasse sous-marine passion, évoque la présence d'un groupe de travail au niveau régional travaillant sur la possibilité d'une harmonisation de la réglementation en Bretagne. Un document préparatoire est en cours et sera sans doute consultable en cours d'année prochaine. Maiwenn Inizan souligne la forte attente des pêcheurs à pied pour cette harmonisation.

## Pêche plaisance

---

Philippe Gautier confirme que le club l'Espadon n'existe plus.

Florent Bonnet, membre de l'association Chasse sous-marine passion, note que le développement du Jigging est lié à la modernisation des radars qui permettent de repérer les poissons à de grandes profondeurs. Le jigging est une technique de pêche à la canne en eaux profonde avec des leurres métalliques plombés, appelés jigs.

Laurent Lévêque s'interroge sur l'effet de la présence du nouveau port à flot du Blosson sur une augmentation probable de la pratique de pêche-plaisance en baie. Il note également que de nombreux fils, plombs et hameçons sont retrouvés sur les gorgones. William Alvado ajoute qu'il en retrouve également dans les poches d'huîtres.

Marie-Flore Fouillet informe qu'il existe à la DDTM la liste des filets fixes, ceux-ci étant soumis à autorisation.

Philippe Gautier note des incohérence dans le graphique concernant les espèces ciblées par les chasseurs sous-marins. Les araignées devraient représenter la moitié du camembert, cette espèce étant la plus recherchée par les chasseurs sous-marins. La chasse sous-marine est pratiquée un peu partout dans la baie. Entre avril et juin, les abords de Callot sont très fréquentés, pour la capture d'araignées. La chasse aux araignées n'est pas pratiquée par les même personnes que la chasse sous-marine aux autres espèces. Les chasseurs d'araignées ne ciblent souvent que cette espèce. Cette différenciation devrait apparaître dans le DocOb.

Florent Bonnet propose que, dans le DocOb, seule la liste des espèces soit notée, plutôt qu'un graphique pouvant comporter des biais.

Marie-Flore Fouillet rappelle qu'il existait une obligation de déclaration des chasseurs sous-marins auprès des Affaires Maritimes, jusqu'en 2009. En 2007, 1500 déclarations avaient été faites auprès des Affaires Maritimes de Morlaix, à noter que les membres de la Fédération Française de Sports Sous-Marins n'avaient pas besoin de

se déclarer (soit les trois clubs de la baie de Morlaix). Le Finistère représentait à cette époque 25 % des déclarations françaises (chiffres transmis par Philippe Gautier après la réunion).

### Plaisance

Pierre Jalliffier note que ce chapitre doit intégrer la prise en compte de la problématique des aires de carénage mais également du devenir des eaux grises, des eaux noires et des eaux de fond de cale des navires. Trois aires de carénages aménagées pour la récupération et le traitement des eaux usées sont fonctionnelles en baie de Morlaix : une au port à flot du Blosson, une dans un chantier naval de Carantec et une au port de Morlaix. Le projet de port à flot du Diben comportait également un projet d'aire de carénage. Pierre Legendre informe qu'une étude est en cours, sur le port du Diben, pour la réalisation d'une cale de carénage à l'échouage pour les professionnels. Ce système de cale permet de caréner le temps de la marée sans avoir besoin de gruter le bateau, la récupération des eaux grises se fait avant la montée des eaux sur la cale.

Pierre Jalliffier rappelle que les peintures antifouling appliquées sur les coques peuvent comporter des additifs toxiques comme par exemple des biocides (pesticides) dangereux pour l'environnement. Il s'agit de peintures qui libèrent des principes actifs tout au long de leur présence sur les coques des bateaux. Des essais de substances alternatives non toxiques pour le milieu marin sont à l'essai.

Laurent Lévêque s'interroge sur la légalité du brossage des coques en plongée. Personne ne peut lui apporter de réponse.

Philippe Gautier informe de la présence régulière de scooters des mers dans la baie. Il en a croisé un le week-end précédant au large de Primel. Le bruit sous l'eau engendré par les scooters est très important et cette activité est dangereuse pour les plongeurs. Margot Borgne note la présence occasionnelle de scooters des mers remontant l'estuaire de Penzé.

### Plongée scaphandre

Laurent Lévêque ajoute que le Pot de Fer et Astan sont également des sites fréquentés pour la plongée scaphandre.

### Nage

Philippe Gautier informe que la course de nage de Barnenez, dans sa forme actuelle, va sans doute disparaître.

### Baignade

Jacques-Olivier confirme que des informations sont disponibles à la Communauté de Communes du Pays Léonard sur les différentes zones de baignades de la côte de Saint Pol de Léon à Roscoff.

Yann Jacob complète le compte-rendu de la réunion, à posteriori, en apportant des informations sur le nettoyage des plages. Il informe que l'arrachage des plantes du haut de plage a été constaté lors du nettoyage de la plage de la Groue, à Saint Pol de Léon. Les végétations de haut de plage sont des habitats d'intérêt communautaire et sont potentiellement des sites de nidification pour deux espèces d'oiseau protégées : les Grands Gravelots et les Gravelots à collier interrompu (annexe I de la directive Oiseaux). Ces deux espèces nichaient encore en baie de Morlaix et sur le littoral de Santec (Gravelot à collier interrompu) il y a quelques années mais ont désormais disparu.

## Suite des activités du groupe de travail

La prochaine rencontre du groupe de travail aura lieu après une première proposition de rédaction des fiches activités et sera axée essentiellement sur les interactions entre les activités humaines et le milieu naturel (habitats, espèces).

Merci à tous pour votre participation !